



Conseil municipal n°07/2025 du 19 juin 2025

Convocation en date du 12 juin 2025

Affichée le 12 juin 2025

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	AP	Pouvoir donné à :	Reçu le :
M. KLINGLER Lionel	x					
Mme BRICOURT Sandrine (1 <sup>er</sup> adjointe)	x					
M. ELIE Eric (2 <sup>ème</sup> adjoint)	x					
Mme VILLECOURT Marie (3 <sup>ème</sup> adjointe)	x					
M. BUTZER Cédric (4 <sup>ème</sup> adjoint)	x					
Mme CHARMONT Josiane (Conseillère déléguée)				x	M. RENAULT Denis	06/06/2025
M. PEILLON Alain (Conseiller délégué)	x					
M. GRILLOT Romain				x	M. BUTZER Cédric	06/06/2025
Mme JANAUDY Ophélie	x					
M. MICHALET Morgan		x				
Mme NOWACZYK Monique	x					
M. PETAT Emmanuel	x					
M. RENAULT Denis	x					
Mme ROCHEREAU Cindy		x				
Mme SEVE Brigitte	x					

Public : 1 personne

Ordre du jour :

- Décisions modificatives Budget 2024 (Délibérations)
- Décisions modificatives Budget 2025 (Délibérations)
- Refonte du Régime Indemnitare RIFSEEP (Délibération)
- Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition d'équipement et de matériels (Délibération)
- Centre de Loisirs : Contrat d'Engagement Educatif pour les stagiaires BAFA
- Déclaration de projet Etude photovoltaïque Greenvolt (Annule et remplace)

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverture à

Mme NOWACZYK est nommée secrétaire de séance.

**OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU DU 6 juin 2025**

Le compte-rendu de la séance du 6 juin 2025 est soumis au vote est adopté à l'unanimité, et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

**DELIBERATION 2025-05-31**

Monsieur le maire informe de la nécessité de revoir dans son intégralité le Régime Indemnitare des Agents territoriaux (RIFSEEP) afin de faciliter la gestion au quotidien de l'attribution de cette prime (avancement de grade, recrutement, maladie...).

Cette délibération a été présentée au Comité Social Technique en date du 13 juin 2025, et a reçu un avis favorable.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la refonte du RIFSEEP.

Mme Sandrine BRICOURT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, informe que à la suite de la transmission des budgets au SGC de Montluel, il a été demandé d'apporter des modifications sur les différents budgets communaux comme suit :

**DELIBERATION 2025-06-32 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

<b>01213</b> Code INSEE	<b>Commune de LEYMENT</b> BUDGET PRINCIPAL	Envoyé en préfecture le 23/06/2025 Reçu en préfecture le 23/06/2025 Publié le 23/06/2025 ID : 001-210102133-20250619-20250632-DE
----------------------------	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024** MODIFICATIVE

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Le Maire, M KLINGLER Lionel, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 683 884,52 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0	Pour 13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	204 778,02 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	479 106,50 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>683 884,52 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-211 133,88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -211 133,88 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 683 884,52 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	311 133,88 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	372 750,64 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

## DELIBERATION 2025-06-33 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 VIREMENT DE CREDIT AMORTISSEMENT 2025

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 2804182 : Amort. subv.org.publics divers – Bâtiments et installations		869.00 €
R 2804183 : Amort. subv.org.publics divers-Projets infrastr.intérêt nation		113.34 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>982.34 €</b>
R 13258 : Subv. non transf. Autres groupements	982.34 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>982.34 €</b>	

## DELIBERATION 2025-06-34 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 DEPENSES IMPREVUES

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : maintenance		6 363.96 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>6 363.96 €</b>
D 020 : Dépenses imprévues (invt)	3 578.32 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>3 578.32 €</b>	
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	6 363.96 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>6 363.96 €</b>	
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		3 578.32 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>3 578.32 €</b>

Mme Sandrine BRICOURT informe que des modifications seront également apporté sur le Budget Local Commercial, et seront présentées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## DELIBERATION 2025-06-35 – CONTRATS EDUCATIFS POUR LES STAGIAIRES Bafa MINEURS

Monsieur le Maire informe les Elus que la Commune emploie périodiquement des animateurs stagiaires Bafa mineurs. Les contrats utilisés les années antérieures doivent être réactualisés. Le plus adapté à nos besoins est le contrat d'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs Bafa ou stagiaires Bafa. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne mineure recrutée est encadrée par un animateur titulaire du Bafa. Elle doit justifier des qualifications exigées (production des documents de session délivrés par l'organisme formateur), et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique, soit 35 h.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes mineures titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 4.30 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, le repas est intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne pourra

en aucun cas être considéré comme un avantage en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Le Maire propose à l'assemblée la création de trois emplois non permanents et le recrutement de trois contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur stagiaire BAFA mineur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour durant les vacances scolaires en fonction du planning remis par le Maire ou son représentant (élu ou agent).

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire.

#### DELIBERATION 2025-06-36 – DEMANDE DE SUBVENTION SDIS POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POMPIERS

Monsieur le Maire informe les élus de l'achat d'équipements pour les pompiers pour un montant de 4 116.40€ HT soit 4 939.68€ TTC. Ces achats sont susceptibles d'être subventionnés à 60% par le SDIS.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à solliciter la subvention auprès du SDIS.

#### DELIBERATION 2025-06-37 – DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUS RENDU NECESSAIRE POUR UN PROJET PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler la délibération 2025-06-30A, et de reprendre délibération portant les modifications nécessaires à la réactualisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération 2025-06-30A en date du 06 juin 2025 ;
- **Se prononce** sur l'intérêt général du parc photovoltaïque porté par la société GREENVOLT,
- **Prescrit** la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet ;
- **Autorise** en conséquence le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure.

#### Questions diverses

##### Ventes des parcelles 128 et 130

Monsieur le maire fait part aux Elus que la négociation relative à la vente des parcelles ZC128 et ZC130 avec la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain est en cours.

##### Visite

La SOGEDO va organiser une visite des infrastructures aux membres du conseil. Des dates vont leur être proposées dans les prochains jours.

##### Repas des agents communaux

Par suite d'un problème d'adressage de mails, il a été décidé de reporter le repas des Agents territoriaux avec les Elus à une date ultérieure.

##### Recyclage des mégots

Mme Ophélie JANAUDY fait part de ses recherches afin de limiter les jets intempestifs des mégots sur la voie publique des usagers.

La séance est levée à 21h05

Le secrétaire de séance,

Mme NOWACZYK Monique



Le Maire,

Lionel KLINGLER

